

COMMUNE DE TRÉMEUR  
(Côtes d'Armor)

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 OCTOBRE 2018

---

L'an deux mil dix-huit, le huit du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – LEFORESTIER Thérèse – AUDRAIN Jean- Paul – BERHAULT David – DURAND Marie-Lise – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL Philippe – NOËL Pierrick – RÉHEL Jean-Paul – ROBERT Séverine.

Absents excusés : BIEN Sophie (pouvoir à Stéphane PERRAULT) – HENRY Christian.

Secrétaire de séance : NOËL Pierrick.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions modificatives budgétaires (budget général et budget Commerce multiservices).
- Proposition d'adhésion à l'association BRUDED (mise en réseau des communes rurales).
- Vente d'un terrain communal aux Dineux (placette du village) à 2 propriétaires riverains.
- Adhésion des communes de LANRELAS et ÉRÉAC au Syndicat d'eau Caulnes La Hutte Quélaron.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable Caulnes La Hutte Quélaron.
- Décision à prendre concernant le maintien ou la dissolution du CCAS.
- Achat de tablettes informatiques pour l'école.
- Proposition de formation PSC1 aux élus et personnel disponible (Protection Civile) et prévention des risques pour les agents techniques.
- Questions et informations diverses.

**OBJET : Approbation du procès verbal de la réunion du 10 septembre 2018**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : Adhésion à l'association BRUDED  
(Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable)**

Monsieur le Maire présente cette association à l'assemblée :

Cette association (loi 1901), née en 2005, comporte en 2017, 145 collectivités adhérentes (allant de la commune de 165 habitants à l'EPCI de 28 000 habitants), réparties sur 5 départements (Bretagne et Pays de Loire).

Elle comporte 3 axes d'action :

- Le « Développement Durable » en s'appuyant sur les ressources locales.
- La mise en réseau : échange et partage des expériences entre communes rurales.
- Des visites de réalisations, conférences thématiques, accompagnement, appui, conseil...

L'adhérent s'engage à participer à la vie du réseau, à partager ses expériences et à soumettre des projets dans la logique du Développement Durable.

L'adhésion est proposée à hauteur de 0.25 € / habitant (INSEE).

Il est également proposé au conseil de nommer un représentant titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et un vote à main levée (13 voix pour et 1 abstention) :

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association BRUDED à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- **NOMME** Monsieur le Maire représentant titulaire.

### **OBJET : Décisions modificatives – Budget Principal et Budgets annexes (Lotissement du Puits Gaulois et Commerce Multiservices)**

#### ➤ Décision modificative n° 1 – Commerce Multiservices

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux ont dû être effectués sur la chaudière du commerce et le bar a également été réagencé en fin d'été. Il manque 351.66 € sur prévisions à l'article 615228 (entretien et réparation bâtiments).

Il propose d'ajouter 500 € à l'article 615228, somme qui sera compensée par une recette supplémentaire de 500 € à l'article 752 (locations).

#### ➤ Décision modificative n° 1 – Lotissement du Puits Gaulois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, comme tout contribuable, le budget du lotissement communal du Puits Gaulois est redevable de la taxe d'aménagement (840 €) et de la redevance d'archéologie préventive (112 €) dues sur le Plan d'Aménagement, soit un total de 952 €. Cette somme n'a pas été prévue au Budget Primitif.

Il précise qu'une partie de la taxe d'aménagement (part communale) est reversée sur le budget principal de la commune et propose alors de transférer 1 000 € de l'article 605 (travaux) à l'article 637 (impôts et taxes).

#### ➤ Décision modificative n° 4 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que tout le programme de voirie 2018 n'a pas été prévu au budget primitif.

Il propose d'ajouter 33 000 € sur le programme 28 (Voirie), somme pouvant être prélevée sur le programme 66 (Acquisitions foncières) qui ne sera pas utilisé en totalité cette année.

#### ➤ Décision modificative n° 5 – Budget Principal

La prévision pour les subventions aux associations est insuffisante pour honorer les derniers versements à effectuer (derniers versements à l'Amicale Laïque pour les sorties scolaires et la piscine et au collège Jean Monnet pour les classes de découverte).

De plus, l'association le Four à Mie de TRÉDIAS, porteuse du projet Balade estivale 2018 pour le compte des 6 communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de du Guesclin, est déficitaire et demande à chacune de ces 6 communes de la subventionner, soit 68.93 € pour TRÉMEUR.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 300 € à l'article 6574, somme pouvant être prélevée sur les dépenses imprévues.

➤ Décision modificative n° 6 – Budget Principal

Des tables pliantes et un chariot de stockage de ces tables ont été achetés pour un montant de 2 304.94 € mais aucun crédit n'a été prévu à l'article 2184 du programme 35 « Salle des fêtes ». Monsieur le Maire propose de transférer la somme de 2 400 € de l'article 2313 (constructions) de ce même programme sur l'article 2184 (mobilier).

➤ Décision modificative n° 7 – Budget Principal

Le sol amortissant installé dans la cour de l'école, d'un montant de 5 647.73 €, doit être réglé sur l'article 2181 du programme 32 « équipement école » sur lequel aucun crédit n'a été prévu au budget primitif.

Monsieur le Maire propose de transférer la somme de 5 700 € de l'article 2184 (mobilier) de ce même programme sur l'article 2181 (Installations générales, agencements et aménagements divers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable aux Décisions Modificatives telles que décrites ci-dessus.

**OBJET : Vente d'un terrain communal aux Dineux (placette du village)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de cession d'une partie de terrain communal, cadastré section ZR n° 115, et bordant leurs propriétés respectives, à Mesdames LEBRETON/QUINQUENEL Michèle et GUÉRIN/TAILLARD Évelyne, selon les conditions suivantes :

- La plus grande partie du terrain à Mme GUÉRIN/TAILLARD Évelyne. Cette partie de terrain borde sa propriété et la parcelle cadastrée section ZR 33, lui appartenant, y est enclavée.
- La partie haute du terrain (triangle), à Mme LEBRETON/QUINQUENEL Michèle, lui permettant une accession à ses bâtiments au nord-est de sa propriété.
- La partie restante au sud, servant d'accès aux propriétés cadastrées section ZR n° 116, 36, 37 et 38, serait conservée par la commune pour maintenir les droits de passage existants.
- La vente se ferait pour l'euro symbolique, à charge pour les deux intéressées de régler les frais de bornage et d'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention :

- **ÉMET** un avis favorable à la vente dans les conditions ci-dessus énoncées, après établissement du document d'arpentage par le Cabinet de géomètres ALLAIN de Dinan.
- L'acte de vente sera dressé par Maître ROULET Nathalie, notaire à BROONS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette vente.

**OBJET : Adhésion des communes de LANRELAS et ÉRÉAC au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de CAULNES – LA HUTTE - QUÉLARON**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 novembre 2016 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron, abrogé et remplacé par les dispositions prises par l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017, actant la transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2017 portant modification du périmètre du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron suite à l'adhésion de la commune de Sévignac, abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron, par délibération du 21 septembre 2018, a donné son accord pour l'adhésion de deux nouvelles collectivités, les communes d'Éréac et de Lanrelas à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin de procéder à une modification des statuts, intégrant ces nouvelles collectivités, les collectivités membres du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron doivent délibérer sur ces demandes d'adhésion (article L5511-18 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER l'adhésion des Communes d'Éréac et de Lanrelas au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Caulnes – La Hutte – Quélaron avec date d'effet au 01/01/2019.

**OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau établi par le Syndicat de Quélaron (Ex territoire du syndicat)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les syndicats de CAULNES-RANCE, LA HUTTE et QUELARON ont fusionné pour former le syndicat CAULNES-LA HUTTE-QUELARON. La commune de Sévignac l'a intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat de Quélaron ne concerne que le service de l'EX QUÉLARON et présente les éléments suivants pour l'année 2017 :

Population desservie : 15 000 habitants  
Mode de gestion : affermage  
Délégué : SAUR France  
Production :  
3 ressources : Dinan Agglomération – Syndicat du Guinefort : 18 917 m<sup>3</sup>  
Dinan Agglomération – Centre : 60 935 m<sup>3</sup>  
Syndicat mixte Arguenon Penthièvre : 1 358 128 m<sup>3</sup>  
Distribution : En moyenne : 138 litres par habitant par jour  
Réseau : 536 km  
Nombre d'abonnés à Trémeur : 403  
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : 2,84 € (tarif au 01/01/2018), soit 26,00 % à la Saur, 55,00 % au Syndicat de Quélaron et 19,00 % de redevances et taxes)  
Qualité de l'eau : analyses régulières transmises dans les mairies.

## **OBJET : Questions et informations diverses**

- Achat de tablettes informatiques pour l'école

Xavier ROY nous conseille d'attendre d'autres propositions plus intéressantes et notamment la visite de l'équipement de BROONS avec Magali LUCAS, demain mardi à 12 heures.

- Maintien ou dissolution concernant le maintien ou la dissolution du CCAS

Il est décidé de reporter cette décision après prise de renseignements auprès du CIAS de Lamballe Terre & Mer (possibilités d'aides à la culture uniquement via un CCAS ?).

- Propositions de formations :
  - o PSC1 aux élus et au personnel par la Protection Civile : le lieu serait le dojo ou la salle des fêtes, selon disponibilité, le samedi 24 novembre. (7 conseillers sont intéressés à ce jour).
  - o Prévention des risques pour les agents techniques : Bruno et Benoît sont inscrits par la formation proposée qui va se dérouler sur la commune de BROONS (tarifs plus intéressants en mutualisation).

- Prochains conseils les lundis 5 novembre et 3 décembre 2018.

- Permanences des samedis :

13 octobre : Stéphane  
20 octobre : Franck  
27 octobre : Thérèse

3 novembre : Guy  
7 novembre : Stéphane  
24 novembre : Franck

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.